

## Lettre mensuelle du SFP Aux agents de l'administration de la Polynésie française

Janvier 2023  
Meilleurs vœux du SFP... et vœux du Président

L'année 2023 s'ouvre à peine, aussi nous vous adressons à toutes et à tous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : qu'elle vous soit douce et vous épargne de trop grandes difficultés.

Le nouvel an chinois ayant eu lieu il y a une dizaine de jours, **Kung Hei Fat Choy** pour cette année du lièvre d'eau qui s'ouvre devant nous.

Le Président du gouvernement s'est adressé début janvier 2023 aux responsables de l'administration pour leur adresser ses vœux. Au cours de son discours, il a tenu des propos qui ne sont passés inaperçus pour les fonctionnaires que nous sommes.

### Les vœux du Président

Dans un discours de fermeté, ce dernier a rappelé son souhait d'une administration **exemplaire et moderne**. Ainsi a-t-il fustigé les chefs de service et directeurs d'établissement qui hésitent à lancer des procédures disciplinaires contre leurs agents et/ou qui ne s'engagent pas suffisamment dans le processus de modernisation.

Désormais, vous pouvez soutenir notre action syndicale en quelques clics

Scannez  
Le QR Code



Le Syndicat de la Fonction Publique prend acte de ces engagements, mais souhaite les confronter à une réalité bien différente...

### Une fermeté limitée aux seuls agents

Il est intéressant de noter que dans le discours du Président, seuls les "agents" doivent être victimes de procédures disciplinaires. Certains chefs de service, ou hiérarchies intermédiaires, en mériteraient pourtant bien également. Cependant ces derniers semblent être épargnés de tout reproche par le chef du gouvernement... La discipline devrait-elle rester à deux vitesses dans la « fermeté » souhaitée par le Président ?

### Entre discours et réalité

L'application de la loi sur la préférence locale semble ne pas concerner les fonctionnaires polynésiens. Ainsi le Président a-t-il limogé un agent local à la tête du service de l'informatique pour y nommer sans délai un fonctionnaire d'Etat.

En 2022, une loi du pays a été votée pour simplifier l'intégration sans concours des fonctionnaires d'Etat dans notre administration... Presque systématiquement, ces derniers n'apportent pourtant aucune compétence absente du Fenua.



Dans bien des cas, ils occupent des postes pour lesquels les grilles de rémunérations de la fonction publique ne sont tout simplement pas suffisamment attractives pour des recrutements locaux.

En revanche, ces postes se révèlent particulièrement alléchants avec tous les avantages accordés aux Fonctionnaires d'Etat Détachés dans notre Administration. N'y aurait-il pas comme une contradiction dans la « priorité à l'emploi local » défendue par le Président ?

### **Probité...**

Deux lanceurs d'alertes de la fonction publique ont été sanctionnés ou suspendus par le Président ou l'un de ses ministres.

Première victime, une institutrice qui dénonçait le harcèlement moral d'un Inspecteur de l'Education Nationale dont elle a été témoin.

Deuxième victime, un infirmier qui avait confirmé la pratique d'ordonnances pré-signées d'un médecin-chef des Iles-Sous-Le-Vent.

Ce médecin-chef imposait que les infirmiers remplissent eux-mêmes des ordonnances pré-signées en son absence, les plaçant dans la pratique illégale de la médecine. Une pétition a réuni 1 200 signatures de personnes confirmant le mauvais comportement de ce médecin. Pour autant, c'est le fonctionnaire de notre administration qui a été suspendu. S'agit-il d'une lecture particulière de la « probité » défendue par le Président ?

### **Transparence dans l'action publique...**

Que notre syndicat soit contraint d'ester en justice pour obtenir communication de documents administratifs publics, ne va pas dans le sens de la « modernisation » de notre administration.

Pourtant la Commission d'Accès aux Documents Administratifs est venue rappeler le caractère public de ces documents que nous réclamons, et donc leur libre accès à toute personne qui en ferait la demande.

La transparence que tout citoyen est en droit d'attendre de son administration ne ferait-elle pas partie de la « probité » et de la « modernisation » défendues par le Président ?

Concernant la « modernisation » de notre administration, comme nous l'avons évoqué dans notre lettre mensuelle d'octobre 2021, il est fort surprenant que les organisations syndicales n'aient pas été invitées à en partager les tenants et les aboutissants.

S'élabore donc un projet qui éclora sans doute comme une fleur un beau matin, et que bien des agents devront appliquer sans y avoir été associés. Cette démarche plutôt autocratique fait-elle partie de la « modernisation » souhaitée par le Président ?

### **Légitimité du discours et ombre de 2017**

Lorsque l'on déclare « *nous devons tous être des exemples de probité et de droiture aux yeux de nos agents* », cela renvoie indubitablement au respect de la loi... Pour se permettre de tels sermons quasi religieux, sans doute faudrait-il s'assurer d'en avoir toute la légitimité morale.

Le 12 janvier 2017, le Président déclarait aux chefs de service : « *J'ai insisté sur l'exigence de rigueur et de probité qui s'impose à tout agent public, c'est-à-dire vous et nous. Il paraît que J'ai surpris quelques personnes par ce rappel à l'ordre* ».

Depuis il a été condamné définitivement pour détournement de fonds publics dans l'affaire de la citerne d'Erima en janvier 2022. Il fut également condamné en juin 2022 pour violation des règles sanitaires avec son Vice-Président.

Ne manquerait-il pas quelque chose aux sermons de **rigueur** et de **probité** du Président ?

### En conclusion

Pour autant, le Syndicat de la Fonction Publique, comme la très grande majorité des agents publics, partage les souhaits de probité, de modernisation, et même de fermeté vis-à-vis des agents publics qui terniraient notre administration.

Cependant, nous ne pouvons accepter que seuls les agents soient la cible des procédures disciplinaires, alors que certains chefs de service ou hiérarchies intermédiaires en mériteraient également.

Dans les formes modernes de management tant plébiscitées dans le discours du Président, l'exemple ne devrait-il pas venir d'en haut ?

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale. Bien évidemment, nous accordons la priorité à nos adhérents.



Très cordialement, le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

Olivier Champion